

BORDEREAU DE COLLECTE DE TAXE D'APPRENTISSAGE

LE SOLDE - « 13% »

Depuis 2021, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage ont changé. Calculé sur 0,68% de votre masse salariale, 13% de cette somme sert à financer les formations initiales technologiques et professionnelles. C'est à vous de choisir le bénéficiaire ! Le lycée Camille Claudel est habilitée à recevoir ce type de versement. Vous pouvez donc flécher votre versement sur l'ensemble de nos formations technologiques et procéder au paiement en direct.

MONTANT À PAYER DIRECTEMENT AU LYCEE CAMILLE CLAUDEL DE DIGOIN

Virement	IBAN	FR76 1007 1710 0000 0010 0191 806	BIC	TRPUFRP1
Titulaire du compte	LYCEE CAMILLE CLAUDEL			
Chèque n°		Montant		
À l'ordre de	Agent comptable lycée Camille Claudel			
CODE UAI	0711137a	N° Siret	19711137000015	

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise

Raison sociale si différente

SIRET

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Interlocuteur

Fonction

BORDEREAU À RETOURNER À :

LYCEE CAMILLE CLAUDEL
CITE SCOLAIRE DE DIGOIN
M. l'Agent comptable
BP 56
2, rue louis Quéroy
71160 DIGOIN

REÇU LIBÉRATOIRE :

À l'issue de votre versement, nous vous ferons parvenir votre reçu fiscal libératoire. Le souhaitez-vous :

Par courrier

Par e-mail : @

Pour toute question ou demande d'accompagnement, n'hésitez pas à contacter l'agent comptable.